

DELIBERATION n° 2024/079

ASSEMBLEE GENERALE DE LA CCI BOURGOGNE FRANCHE-COMTE
Le 30 mai 2024 à 14h30 dans les locaux de la CCI Bourgogne Franche-Comté à Besançon

Sous la présidence de M. Thierry BUATOIS

Membres présents :

M. ALBIZATI - MME BAUDIN - M. BUATOIS - M. CADEVILLE - M. CURTIT - M. DENIS - M. DEROIN - M. DEVAUX
- M. GAUTHERON - M. MANDRAY - M. PARIZON - M. PENNEQUIN - M. PETAMENT - MME PUIG -
M. QUIVOGNE - M. ROCARD - M. THIEBAUD - M. TOURNIER

Membres excusés : (ayant donné pouvoir)

M. ANDRE - M. ARNAUD - MME BAEKE - MME BRATIGNY - M. CELLARD DU SORDET - MME CARTIER -
M. DESARMENIEN - M. FERRARI - M. FICHERE - MME GAUTHIER - M. GIRARDOT - M. GUERDER -
M. HAMOUDI - MME PIRALLA - MME RAMISSE - M. ROUBALLAY - M. SIFFERLIN - MME WAGNER

Membres excusés :

M. BOUDET - M. CHEVRIER - M. CHOPLAIN - MME CLERC - M. DONATONI - M. GARNERONE - MME HUE -
MME LE MESNIL - MME LECOMTE - M. LEJEUNE - MME MICHEL - M. PETITJEAN - MME PISTOIA -
M. RICHARD - MME TENERAND - M. THOUVENOT - MME THUEL - MME TOITOT-MICHELIN - M. ZOBERI

Fonds de solidarité du réseau des CCI à la Nouvelle-Calédonie**Exposé du motif**

La Nouvelle-Calédonie a connu dernièrement des évènements tragiques et des destructions importantes.

Pour répondre à l'urgence de la situation, CCI France a décidé de mobiliser le fonds de solidarité national, à hauteur de 200 000 €, lors de son Assemblée Générale du mardi 28 mai 2024.

Afin de porter assistance aux entreprises très fortement impactées, favoriser dans les meilleurs délais la relance de l'économie locale et répondre à l'effort de solidarité du réseau des CCI, il est proposé que les CCI de Bourgogne Franche-Comté se mobilisent financièrement aux côtés de CCI France, en soutien à la Nouvelle-Calédonie.

L'Assemblée Générale de la CCI Bourgogne Franche-Comté,

CONSIDERANT l'appel à solidarité du réseau des CCI lancé par CCI France, en soutien aux entreprises ayant été sinistrées et/ou en perte d'exploitation en raison des émeutes en Nouvelle-Calédonie,

AUTORISE le Président de la CCI Bourgogne Franche-Comté à verser une contribution exceptionnelle d'un montant de 10 000 € au fonds de solidarité national en soutien à la Nouvelle-Calédonie.

L'Assemblée Générale régulièrement réunie le 30 mai 2024, sur proposition du Président BUATOIS, adopte cette délibération à l'unanimité des membres présents.

Nombre de votants : 36

Vote pour : 36

Vote contre : 0

Abstention : 0

Dijon, le 30 mai 2024

Certifié conforme

Le Président



Thierry BUATOIS

